



1 La vallée de la Meuse à Troussey © FRANÇOIS SCHWAAB

| | |
|---|--|
| 1 | |
| | |



Vallée de la Meuse (secteur de Sorcy - Saint-Martin)



Superficie : 1 911 ha
Département : Meuse
Maître d'ouvrage : CC de Void-Vacon
Opérateur : CA 55

Des prairies enserrées dans les méandres de la Meuse

Le site « Vallée de la Meuse (secteur de Sorcy - Saint-Martin) » s'inscrit dans un grand méandre de la Meuse au sud de Commercy. Son intérêt repose sur le complexe humide de la vallée de Meuse dont le fonctionnement écologique est lié, d'une part, à l'hydrologie, et d'autre part aux pratiques agricoles mises en œuvre. En effet, le pâturage, la fauche et la fertilisation déterminent en grande partie la composition floristique des prairies permanentes de la plaine inondable de la Meuse.

Les prairies mésophiles* à Colchique d'automne (*Habitat 6510*) constituent des habitats d'intérêt communautaire qui se localisent dans les zones les plus hautes, rapidement ressuyées après les inondations. Elles couvrent 25 % du site. Outre la mise en culture qui constitue le principal risque de dégradation de ces habitats, les modalités de gestion agricole, comme une fertilisation azotée trop importante, une fauche précoce ou une forte pression de pâturage, peuvent entraîner une banalisation de la flore.

Une partie du site présente un aspect radicalement différent. Il s'agit du superbe ensemble de pelouses calcicoles* (*Habitat prioritaire 6210*) du Mont de Troussey, qui occupe un coteau concave exposé de Sud à Ouest et dont la pente varie de 25 à 40 %. Ces pelouses présentent des caractères variables, constituant autant de communautés végétales différentes, allant des pelouses sèches aux pelouses fermées mésophiles*. Elles abritent 16 espèces d'orchidées différentes, dont une belle population de la rare *Orchis brûlée*.

Le fleuve présente différents aspects dans ce méandre : des herbiers* de renoncules (*Habitat 3260*) y côtoient des zones plus profondes et calmes ainsi que des radiers* rocheux sur lesquels fraye le Chabot commun, poisson d'intérêt communautaire. La Mulette épaisse, la Bouvière et la Loche de rivière, autres espèces inscrites à l'annexe II, sont également présentes. Des bancs de graviers se recouvrent de végétation (*Habitat prioritaire 3270*) lors des basses eaux et de nombreuses mégaphorbiaies* où domine la Reine des prés sont installées sur ses bords (*Habitat 6430*). Elles voisinent avec une ripisylve* de saulaie arborescente* dominée par le Saule blanc (*Habitat prioritaire 91E0-1*).

Une nurserie de Grand murin, Chiroptère inscrit à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore », s'est installée dans un ouvrage d'art au dessus du fleuve et les chauves-souris de la colonie chassent les insectes qui abondent dans les prairies de fauche.

Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

Le site « Vallée de la Meuse (secteur de Sorcy - Saint-Martin) » recouvre une surface de 1 911 ha et s'étend sur cinq communes meusiennes. Le site est par ailleurs inclus dans le site « Vallée de la Meuse » désigné au titre de la directive « Oiseaux ».

Sur la pelouse de Troussey, grâce à un contrat Natura 2000, le Conservatoire des Sites Lorrains a pu effectuer des travaux d'ouverture et de débroussaillage qui ont permis de restaurer une partie des habitats, provoquant sur certaines zones réouvertes une véritable explosion d'orchidées.

Sur les secteurs prairiaux*, la principale activité économique est l'agriculture et 35 exploitations agricoles sont à l'œuvre sur le site. Les mesures de gestion conservatoires préconisées portent d'abord sur le maintien des prairies naturelles. De plus, une exploitation des herbages par deux fauches annuelles est à privilégier notamment sur les prairies mésophiles* à Colchique, avec le développement de fauches tardives au-delà du 15 juin, afin de permettre notamment l'accomplissement du cycle biologique d'insectes et de végétaux, ou encore l'envol des jeunes oiseaux. En ce qui concerne la fertilisation, des apports annuels inférieurs à 40 unités d'azote par hectare permettent de conserver une bonne diversité floristique, et davantage de sources alimentaires pour la faune. Il est recommandé pour l'ensemble des prairies de pratiquer un pâturage extensif* et notamment pour les prairies mésophiles* un pâturage de regain écourté dans le temps et avec une faible densité d'animaux. Entre 2007 et 2010, 455 ha de surface en prairies, soit un quart de la surface de la zone Natura 2000, ont ainsi été contractualisés avec des Mesures Agro-Environnementales* Territorialisées par cinq exploitants pour une durée de cinq ans. Ces engagements volontaires permettent de garantir des pratiques favorables à une expression accrue de la biodiversité, aussi bien en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, que de la nature dite « ordinaire », appellation bien impropre pour ce qui constitue la trame du vivant.

Habitats représentés dans ce site

3260 3270 6210 6430 6510 91E0

Espèces représentées dans ce site

1032 1134 1149 1163 1324

Documentation

CA 55 – HILAIRE P. (2003)

CSL – KERN S. (2003)